

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 07 FÉVRIER 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 1<sup>er</sup> février 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (41) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
<del>BOIS Pierre</del>	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	<del>MATHIEU Vincent</del>
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentées (2) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

**Étaient absents excusés (0) :**

**Secrétaire de séance :** Caroline ROUILLIER

---

**Délibération n°DEL20230207\_08**

**Modification du tableau des effectifs**

---

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,  
 Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 janvier 2023,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la commission Moyens Généraux. Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

1/ Une modification d'augmentation du temps de travail est proposée pour deux agents d'entretien de la Direction des Moyens Techniques, compte-tenu d'heures complémentaires réalisées et rémunérées.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable en date du 23 janvier 2023.

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Moyens techniques – agent d'entretien	Adjoint technique Temps non complet 14/35	Adjoint technique Temps non complet 23.50/35	01/03/2023
Moyens techniques – agent d'entretien	Adjoint technique Temps non complet 14/35	Adjoint technique Temps non complet 33/35	01/03/2023

2/ Deux modifications de grade sont proposées au sein de la Direction des Moyens Techniques suite à deux départs et deux arrivées :

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Moyens techniques – patrimoine bâti événementiel	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe Temps complet	Adjoint technique Temps complet	01/03/2023
Moyens techniques – espaces publics	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe Temps complet	Adjoint technique Temps complet	01/03/2023

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE DE SUPPRIMER et DE CRÉER les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus,
- DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,

- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 14/02/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 07 FÉVRIER 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mille vingt-trois, le sept du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 1<sup>er</sup> février 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (41) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentées (2) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

**Étaient absents excusés (0) :**

**Secrétaire de séance :** Caroline ROUILLIER

**Délibération n°DEL20230207\_09**

**Avenant aux conventions partenariales dans le cadre de la politique enfance et petite enfance avec les associations gestionnaires**

Vu la délibération n° DEL 2019.03.14-32 en date du 14 mars 2019 relative à la convention partenariale avec l’association les P’tits Câlins,  
Vu la délibération n° DEL 2021.12.14-24 en date du 14 décembre 2021 relative aux conventions partenariales avec les associations gestionnaires de service, « Générations Guyonnes », « Familles Rurales Saint Georges de Montaignu » et « Pitchounes et Compagnie »,  
Vu la délibération n° DEL 2022.07.05-13 en date du 5 juillet 2022 relative à la convention partenariale avec l’ARSB,

Vu la présentation faite en conseil communal des communes déléguées de Boufféré, la Guyonnière et Saint Georges de Montaigu en date du 01<sup>er</sup> février 2023,

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécilia Grenet, Vice-Présidente en charge de l'Éducation, des familles et de la Cohésion Sociale. Cette dernière fait savoir que le calendrier de vote du budget primitif de la collectivité étant décalé par rapport à l'année 2022. Aussi, il convient de passer avec les associations gestionnaires, un avenant aux conventions partenariales en cours pour pouvoir préserver la gestion de leur trésorerie. Cette modification permettra également une harmonisation du calendrier des versements des subventions sur l'ensemble du territoire de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu.

Ainsi, à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2023, le sous-article 3-2 des conventions partenariales entre la collectivité et les associations gestionnaires est intégralement remplacé par ce qui suit :

Sous-Article 3-2 : modalités de versement

La subvention de fonctionnement est versée par la commune en 3 fois, selon les modalités suivantes :

- Dès janvier : un versement pour l'année scolaire en cours correspondant à 25 % de la subvention connue de l'année N-1,
- Au 2<sup>ème</sup> trimestre : un versement pour l'année scolaire en cours correspondant à 50 % de la subvention de l'année N,
- Dernier trimestre : un versement correspondant au solde de la subvention de l'année N. Au dernier trimestre. L'association fournira à la collectivité un compte de résultat approché.

L'association s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cerfa n°15059). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés en annexe et définis d'un commun accord entre la collectivité et l'association. Ces documents sont certifiés par le président ou toute personne habilitée,
- Les comptes annuels,
- Le rapport d'activité,
- Le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel prévue par le décret n°2009-540 du 14 mai 2019.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de l'avenant aux conventions partenariales de la collectivité avec les associations gestionnaires de l'enfance et la petite enfance portant sur les modalités de versement de la participation financière,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions partenariales avec les associations « Générations Guyonnes », « Familles Rurales Saint Georges de Montaigu », « les P'tits Câlins », « l'ARSB » et « Pitchounes et Compagnie », annexés à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 14/02/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 07 FÉVRIER 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 1<sup>er</sup> février 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (41) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (2) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents excusés (0) :

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

---

**Délibération n°DEL20230207\_10**

**Subvention à l'Institut Médico-Éducatif de Terres de Montaignu**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécilia GRENET, Vice-Présidente en charge de l'Éducation, des Familles, et de la Cohésion Sociale. Cette dernière expose que l'Institut Médico-Éducatif Terres de Montaignu sollicite une subvention liée à l'accueil de 6 enfants résidant sur la commune de Montaignu-Vendée. La demande porte sur le fait de proposer des projets inclusifs et plus particulièrement de valoriser cette année le projet « le keyhole garden ».

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14 FEV. 2023

ID : 085-200081115-20230207-DEL20230207\_10-DE



Aussi, sur le même principe que l'année dernière, la subvention s'appuierait sur les dotations scolaires établies pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques du premier degré de la commune soit 47,91 € par élève pour la dotation « fournitures pédagogiques » et 21,86 € par élève pour la dotation « activités péri-éducatives ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les versements d'une subvention de 418,62 € à l'Institut Médico-Educatif Terres de Montaigu, selon les modalités définies dans la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 14/02/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 07 FÉVRIER 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 1<sup>er</sup> février 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (41) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (2) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents excusés (0) :

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

---

**Délibération n°DEL20230207\_11**

**Appel à projet « Sécurisation des établissements scolaires »**

---

Vu l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Fabienne Mullinghausen, Adjointe en charge de la vie scolaire. Cette dernière explique qu'un fonds interministériel de prévention de la délinquance a été créé, destiné à financer la réalisation d'actions s'inscrivant dans les plans de prévention de la délinquance.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14 FEV. 2023

ID : 085-200081115-20230207-DEL20230207\_11-DE



Dans le cadre du fond interministériel de prévention de la délinquance, une subvention peut être attribuée aux collectivités et aux associations. C'est à ce titre que la commune de Montaigu-Vendée répond à nouveau à l'appel à projet pour le volet « sécurisation des établissements scolaires ».

La demande de subvention porterait sur l'installation de systèmes d'alerte intrusion à l'ensemble des écoles publiques du territoire de Montaigu-Vendée.

Le programme d'investissement d'équipement de mise en sécurité sera réalisé en deux phases. Le montant global des dépenses prévisionnelles sur deux ans serait de 35 280 € (18 720€ la 1ère année, correspondant à l'équipement de 21 classes et 5 directions et 16 560€ la 2ème année, correspondant à l'équipement de 20 classes et 3 directions), dont un montant maximum de subvention de 14 976 € (80% de l'investissement de la 1ère année).

La validation de cette demande est une nouvelle fois conditionnée à l'actualisation du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) « risque terroriste » de chaque établissement scolaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la demande de subvention au fond interministériel de la prévention et de la délinquance pour la sécurisation des établissements scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré de la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 14/02/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 07 FÉVRIER 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 1<sup>er</sup> février 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (41) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (2) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents excusés (0) :

**Secrétaire de séance** : Caroline ROUILLIER

---

**Délibération n°DEL20230207\_12**

**Convention SyDEv – Travaux de rénovation d'éclairage – Boulevard Raymond Parpaillon – Rue Galilée sur la commune déléguée de Montaignu**

---

Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Montaignu en date du 01<sup>er</sup> février 2023,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge des espaces publics et moyens techniques. Ce dernier informe l'assemblée que le Président du

SyDEV a fait parvenir la convention n°L.EC.146.22.003 se rapportant à des travaux de rénovation d'éclairage liés à des effacements de réseaux, Boulevard Parpaillon et Rue Galilée, sur la commune déléguée de Montaigu.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	5 110,00	6 132,00	5 110,00	70.00%	3 578,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>3 578,00</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention du SyDEV concernant les travaux de rénovation d'éclairage liés à des effacements de réseaux, Boulevard Raymond Parpaillon et Rue Galilée, sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°L.EC.146.22.003 et à verser une participation de 3 578 euros au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 14/02/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*